

RAPPORT D'ÉTAPE

Sur le déploiement du Corpus législatif sur les changements climatiques élaboré par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) pour accompagner les parlements francophones vers l'adoption de lois climat

Dr. Stéphanie Reiche-de Vigan

15 décembre 2024

RÉSUMÉ

Le *Corpus législatif sur les changements climatiques* (ou Corpus climat) a été publié en mars 2024 par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en vue d'accompagner les parlements francophones vers l'adoption de lois climat pertinentes et efficaces. Ces lois climat ont pour objectif de renforcer la résilience des populations face aux effets des changements climatiques

Élaboré entre novembre 2022 (CdP27 à Charm el Cheikh) et janvier 2024 avec le soutien technique et financier de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Corpus climat est composé d'un Rapport (Partie I) sur les bonnes pratiques législatives et parlementaires qui fait un état des lieux en 2023 de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays francophones, de Fiches Pays (Partie II) qui référencent par pays francophone l'ensemble des lois, des politiques, des outils climatiques pertinents et d'une Boîte à outils (Partie III) proposant 10 actions concrètes en matière de : 1°) élaboration d'un cadre législatif robuste ; 2°) renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique ; 3°) contrôle de l'action gouvernementale en matière climatique ; 4°) financement de la politique climatique nationale.

Le déploiement du Corpus climat s'est concrétisé en 2024 par l'organisation de trois séminaires régionaux de coopération interparlementaire sur les changements climatiques : à Malabo pour les pays du Bassin du Congo (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine), à Mahé pour les pays de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) et à Nouakchott pour les pays du Sahel (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Togo) comptabilisant au total 13 pays participants de 14 parlements bénéficiaires (dont le Parlement de la CEMAC).

Ces séminaires ont sensibilisé les parlementaires à l'urgence d'adopter une loi climat en 2025, dix ans après l'Accord de Paris. Ils ont également initié une démarche de collaboration entre parlements d'une même région ayant des problématiques climatiques similaires, notamment pour avoir un retour d'expérience des pays ayant déjà une loi climat (Bénin, Gabon, Maurice) ainsi qu'entre membres du gouvernement, experts et parlementaires d'un même pays présent. Parmi les pays participants, la Guinée équatoriale, le Togo, la Côte d'Ivoire, sont en cours d'élaboration d'un projet/proposition de loi climat et Maurice a entamé un processus d'amélioration de sa loi climat actuelle.

Ce rapport d'étape est destiné à faire un état des lieux sur les huit mois de déploiement du Corpus législatif sur les changements climatiques deux ans après le début de son élaboration.

SOMMAIRE

1. Contexte et justification
2. Objectifs initiaux
3. Approche méthodologique du déploiement, difficultés rencontrées et pistes d'amélioration
4. Évaluation des résultats du Corpus climat et de son déploiement
5. Recommandations pour la poursuite du déploiement
6. Conclusion

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

De nombreux pays francophones, en raison de leur localisation géographique (région désertique, région insulaire, forêt équatoriale) et de leur niveau de développement, tout en contribuant le moins aux changements climatiques, font partie des pays les plus vulnérables et des moins résilients de la planète face à ses effets dévastateurs. Pourtant en 2024, presque dix ans après l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat le 12 décembre 2015, très peu de pays de l'espace francophone n'ont créé de cadre législatif destiné à mettre en œuvre les objectifs d'atténuation, d'adaptation et de financement de l'Accord de Paris. Seuls huit pays de l'espace francophone possèdent une loi spécifique sur les changements climatiques : Bénin (2018), Canada (2021), France (2021), Gabon (2022), Grèce (2022), Luxembourg (2020), Maurice (2020), Suisse (2023).

Face à ce constat et dans une perspective d'appuyer les efforts des parlements francophones dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et afin de renforcer la résilience climatique des pays francophones et de leur faciliter l'accès à la finance climat, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), ont développé un *Corpus législatif sur les changements climatiques* (Corpus climat) destiné à accompagner les parlements francophones dans l'adoption d'une loi climat pertinente et efficace.

Le Corpus climat est composé d'un état des lieux en 2023 de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays de l'espace francophone qui recense les meilleures pratiques législatives et parlementaires en matière climatique (PARTIE I – RAPPORT), de fiches pays référençant par pays francophone les outils politiques et législatifs en matière climatique (PARTIE II – FICHES PAYS) et d'une boîte à outils proposant 10 actions concrètes pour accompagner les parlements dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois climat efficaces (PARTIE III – BOÎTE À OUTILS).

Fruit d'un travail de co-construction d'un an et demi, initié à la CdP27 à Charm el Cheikh en novembre 2022, le Corpus climat a été élaboré sous la direction de Dr. Stéphanie Reiche-de Vigan, enseignante-chercheuse en droit comparé et géopolitique du climat, des ressources naturelles et du développement agissant en tant que consultante auprès de l'APF, avec le soutien technique et financier de l'OIF et de son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) ainsi que la collaboration de parlementaires, de fonctionnaires parlementaires, des personnes référentes sur le sujet du climat dans les gouvernements et la société civile francophone par voie de questionnaires et d'entretiens oraux.

Après sa publication et sa mise en ligne en mars 2024, des séminaires-ateliers de déploiement du Corpus législatif sur les changements climatiques ont été organisés dans le but de renforcer les capacités des Parlements francophones sur les questions climatiques. Et ce, sur la base des meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles et d'aider les parlementaires à s'approprier le Corpus climat en vue de l'élaboration ou de l'amélioration d'une loi climat nationale.

2. OBJECTIFS INITIAUX

Les objectifs annoncés des séminaires-ateliers de déploiement du Corpus législatif sur les changements climatiques étaient d'apporter un accompagnement personnalisé aux parlements de l'espace francophone. L'enjeu était de les aider à s'approprier le Corpus climat et coconstruire des articles de loi adaptés au contexte national en s'appuyant sur les témoignages et le partage d'expérience des parlementaires des pays ayant déjà adopté une loi en la matière ainsi que sur l'analyse d'experts nationaux ou régionaux quant aux enjeux climatiques du pays en question. Il s'agissait plus précisément de :

- **Sensibiliser** : faire prendre conscience aux parlementaires de leur rôle clé et de leur responsabilité dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat ;
- **Former** : renforcer les capacités des parlementaires sur les questions climatiques relatives à 1°) l'élaboration d'un cadre législatif robuste, 2°) le renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique, 3°) le contrôle de l'action gouvernementale et 4°) le financement des politiques climatiques nationales ;
- **Enraciner** : s'assurer que ce renforcement de capacités perdure dans le temps au sein du parlement malgré les changements de législature en mettant en place des mécanismes de prise en compte des enjeux climatiques dans les travaux parlementaires ;
- **Comparer** : connaître les meilleures pratiques législatives et parlementaires disponibles en matière climatique ;
- **Innovier** : coconstruire des propositions d'articles de loi climat adaptés au contexte national et mettre en place des outils concrets pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité au niveau national de la future loi climat.

L'objectif ultime du Corpus climat et de son déploiement est l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de lois climat pertinentes et efficaces dans les pays francophones pour faciliter leur accès à la finance climat et renforcer la résilience de leurs populations et de leurs institutions aux effets présents et à venir des changements climatiques.

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DU DÉPLOIEMENT, DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PISTES D'AMÉLIORATION

Le déploiement du Corpus climat s'est appuyé sur une volonté de poursuivre la démarche de co-construction initiée pour élaborer le Corpus climat lui-même, en faisant collaborer 1°) les parlements francophones entre eux dans une perspective de solidarité parlementaire et de partage d'expériences ; 2°) les acteurs nationaux (gouvernement, parlement, société civile, collectivités locales) dans une perspective d'intelligence collective pour favoriser l'appropriation commune des enjeux climatiques en vue d'une mise en œuvre future réussie d'une loi climat qui aura été co-construite.

En effet, l'absence de cadre législatif sur les changements climatiques ou l'absence de mise en œuvre de ce cadre lorsqu'il existe, résulte souvent d'un manque de volonté politique et d'une prise de conscience réelle des conséquences des changements climatiques par les acteurs nationaux. L'objectif de la méthodologie d'intelligence collective utilisée pour le déploiement fut donc de favoriser la construction d'une dynamique nationale et d'une volonté commune de lutter contre les effets du changement climatique.

Le déploiement du Corpus climat a donc suivi une méthodologie qui avait été proposée par la consultante pour s'assurer qu'il atteigne les résultats attendus. Pour chaque étape du déploiement est exposé ce qui a été réalisé, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration.

3.1. Mise en ligne du Corpus climat

Le corpus législatif sur les changements climatiques a été mis en ligne sur le site web de l'APF en mars 2024 avec la création d'un onglet dédié aux « corpus législatifs ». Il a été fait le choix de publier le Corpus climat dans sa totalité (trois parties) après l'élaboration de la Boîte à outils (Partie III), alors que le Rapport (Partie I) et les Fiches pays (Partie II) auraient pu être mis en ligne, dès mai 2023, après leur validation par voie de questionnaires et d'entretiens réalisés en avril 2023. Une mise en ligne en deux temps aurait été l'occasion d'une double campagne de communication sur le Corpus climat, ce qui aurait par ailleurs donné plus d'ampleur à la Boîte à outils et aux séminaires de déploiement, afin d'inciter les parlements francophones à solliciter un accompagnement de l'APF en matière d'élaboration d'une loi climat. Une campagne de communication plus importante autour de cette mise en ligne, commune entre l'APF et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)/Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) aurait pu être réalisée afin que le public cible (parlementaires, gouvernements, société civile) et les analystes climat puissent se saisir du Corpus climat au plus tôt et souligner le rôle des institutions de la Francophonie en matière climatique.

3.2. Prise de contact avec le public cible

La prise de contact avec le public cible s'est faite par le biais de lettres adressées par le secrétariat général de l'APF aux Présidents des Parlements pour les informer de la publication du Corpus climat et de la tenue de séminaires-ateliers. La prise de contact cherchait à les mobiliser pour qu'ils partagent l'expérience de leur parlement en matière climatique dans le cadre d'une courte vidéo. Ces lettres ne semblent pas avoir obtenu de réponse. Les parlementaires ayant participé par voie d'entretiens oraux à l'élaboration du Corpus climat ont été recontactés par la consultante afin d'intervenir par visio ou vidéo dans les séminaires-ateliers pour partager leurs expériences en matière de bonnes pratiques et d'écueils à éviter. Un député béninois et une sénatrice canadienne ont accepté de partager leurs expériences dans des vidéos pré-enregistrées. Les référents gouvernementaux sur le climat ont été contactés par courriel pour les informer qu'une délégation de parlementaires de leur pays participait à un séminaire régional sur les changements climatiques en les invitant à les rejoindre dans une perspective d'intelligence collective en vue de l'élaboration d'une loi climat. Enfin, un questionnaire initial fut envoyé aux participants des séminaires pour connaître leurs attentes et besoins et réorienter si possible le contenu du séminaire pour y répondre au mieux. Cette procédure de prise de contact devrait être standardisée et rendue plus flexible afin de s'assurer d'obtenir une réponse, ce qu'une lettre envoyée en pièce jointe d'un courriel sans contenu ne permet pas nécessairement. Une base de données des personnes contactées et des personnes ressources devrait être réalisée par l'APF et actualisée.

3.3. Organisation des séminaires-ateliers

Les séminaires ont été co-organisés sur plusieurs mois par l'APF et la consultante en collaboration avec un correspondant du parlement ou de l'institution hôte. Pour donner plus d'envergure aux séminaires-ateliers de déploiement du Corpus climat et au rôle des parlements, les séminaires-ateliers se sont déroulés sous le haut-patronage du Président Laurent Fabius, actuel président du Conseil constitutionnel français et ancien président de la CdP21 à Paris, qui fut le principal acteur de l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat. Il est intervenu par un discours de clôture dans chaque séminaire-atelier par voie de vidéos pré-enregistrées.

Au moins deux personnes ressources (un parlementaire et un technicien) devraient être désignées par les parlements ou institutions hôtes des séminaires pour avoir un plus grand relais et une plus grande maîtrise de l'organisation. Un cahier des charges pourrait être envoyé à l'institution hôte - comme cela a pu être demandé par le parlement équato-guinéen - afin d'établir la répartition des livrables et des coûts associés entre l'APF et le partenaire.

3.4. Tenue des séminaires-ateliers

Les séminaires-ateliers, qui devaient initialement s'adresser à un seul parlement, se sont transformés en séminaires régionaux de coopération interparlementaire sur les changements climatiques afin de toucher un plus grand nombre de parlements ayant des problématiques climatiques similaires dans une même sous-région.

Un premier séminaire a été organisé les **26 et 27 août 2024 à Malabo en Guinée équatoriale pour les pays du Bassin du Congo**. Y ont participé des délégations des parlements du Cameroun, du Gabon, de Guinée équatoriale, de République Démocratique du Congo, de République Centrafricaine et de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Un deuxième séminaire a été organisé les **23 et 24 septembre 2024 à Mahé aux Seychelles pour les pays de l’océan Indien** en collaboration avec l’Association des Parlements de la Commission de l’océan Indien (AP COI) et à destination de ses États membres auquel ont participé les présidents des Parlements, notamment des Présidents des Assemblées nationales des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, des députés, des fonctionnaires parlementaires et des membres du Gouvernement en charge du climat des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles.

Un troisième séminaire fut organisé les **15 et 16 octobre à Nouakchott en Mauritanie pour les pays du Sahel**. Y ont participé une majorité de députés mauritaniens et des délégations de députés du Bénin, de la Côte d’Ivoire et du Togo.

Les séminaires-ateliers, tout comme le corpus, ont été pensés dans une perspective d’intelligence collective, afin de favoriser la co-construction d’une loi climat par les acteurs clés de la mise en œuvre (présidents des assemblées/sénat, députés, fonctionnaires parlementaires, membres du gouvernement des différents ministères, experts, société civile et collectivités territoriales). Les séminaires ont ainsi alterné tables rondes de partage de bonnes pratiques avec des parlementaires étrangers ayant déjà une loi climat, modules de renforcement de capacités sur les quatre thèmes clés (élaboration d’un cadre législatif robuste, renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique, accompagnement de l’action gouvernementale, financement de la politique climatique nationale) et ateliers d’intelligence collective. Chaque séminaire a dû être adapté la veille ou le jour même en fonction d’aléas.

L’objectif initial d’aboutir en fin de séminaire à des propositions d’articles d’une future loi climat nationale qui prend en compte les spécificités régionales et locales du pays n’a pas été rendu possible.

En raison de la présence de personnalités politiques en ouverture et en clôture, certains séminaires ont débuté avec beaucoup de retard.

3.5 Suivi du public cible

Une feuille de route a été envoyée à tous les participants des séminaires avec des recommandations et un agenda de mise en œuvre pour aboutir à une loi climat nationale pertinente et efficace. Un questionnaire final (ce qu’ils ont retenu, ce à quoi ils s’engagent, etc.) suivant le même format que le questionnaire initial devrait être envoyé en même temps que la feuille de route post-séminaire, environ une semaine après la tenue du séminaire. Cette procédure de suivi devrait être standardisée et internalisée à l’APF afin d’éviter des envois trop tardifs et de perdre l’émulation obtenue durant le séminaire.

L’obtention des contacts des participants devrait être réalisée par l’APF à chaque séminaire et standardisée afin d’éviter que l’institution hôte ne soit l’intermédiaire et empêche la possibilité de communiquer directement avec les participants qui le souhaitent, et de conserver ces contacts dans une base de données des personnes et ressources en matière climatique.

Le remerciement des personnes ayant contribué aux travaux de l’APF (organisation, intervention, participation, etc.) devrait être standardisé et internalisé à l’APF afin qu’elle puisse solliciter de nouveau ces personnes qui ont donné de leur temps gratuitement. Les remerciements venant d’un consultant externe qui sollicite son réseau n’ont pas le même poids que les remerciements sincères de l’institution qui en a bénéficié.

3.6. Webinaire « Comment accompagner les Parlements francophones vers l’adoption de lois climat pertinentes et efficaces ? »

Le déploiement s’est poursuivi en novembre 2024 avec la tenue d’un webinaire « *Comment accompagner les parlements francophones vers l’adoption de lois climat pertinentes et efficaces ?* » durant lequel a été proposé une communauté de parlementaires francophones sur les changements climatiques.

Ce webinaire, qui a été organisé par l’APF le 5 novembre 2024, avec pour objectif de dresser un bilan de la première année de déploiement du Corpus législatif sur les changements climatiques. Il a été l’occasion de présenter le Corpus et sa boîte à outils, d’obtenir un retour d’expérience à partir des trois séminaires-ateliers organisés en 2024, de discuter des suites possibles concernant la diffusion et l’appropriation du Corpus par les Parlements francophones notamment de la proposition de création d’une communauté francophone de parlementaires sur le climat, dans une perspective de solidarité climatique. Cette proposition a été soutenue et validée par les parlementaires participants aux séminaires et au webinaire.

4. ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Les résultats concrets du déploiement du Corpus climat, après huit mois, sont :

- 12 pays bénéficiaires de trois sous-régions parmi les plus vulnérables aux changements climatiques et 13 parlements participants (dont un parlement régional).
- 120 personnes bénéficiaires au minimum ayant participé en présentiel à la totalité des deux jours de séminaires-ateliers (40 personnes minimum par séminaire) principalement des parlementaires dont 3 Présidents de parlement (Comores, Seychelles, Madagascar), 1 vice-Président (Mauritanie) et également des membres des gouvernements (personnes référentes sur climat, directeur en charge du climat) et de la société civile (experts, ONG).
- Une participation du public (ONG, étudiants, experts) en ouverture et clôture pour le séminaire en Guinée équatoriale et à l'ensemble des travaux pour le séminaire aux Seychelles pour une prise en considération de l'avis de la société civile dans le processus d'élaboration de la loi.
- La participation des femmes sollicitée à la fois aux cérémonies d'ouverture et de clôture et durant les travaux des séminaires-ateliers malgré des contextes parfois peu favorables.
- Une sensibilisation large de la population du pays hôte du séminaire à la nécessité d'adopter une loi climat grâce à une diffusion des séminaires sur la chaîne nationale et la présence des médias durant la totalité des séminaires en Guinée équatoriale et en Mauritanie pour une communication renforcée.
- Une collaboration rendue possible entre le parlement et le gouvernement - dans des pays où cette collaboration n'a pas toujours lieu - grâce à une participation des membres du gouvernement en charge du climat à l'ensemble du séminaire (Guinée équatoriale, Seychelles, Comores, Madagascar, Maurice, Mauritanie) et à la présence des ministres en ouverture et/ou clôture. Une sensibilisation des gouvernements participants au rôle des parlementaires en matière climatique et à la nécessité d'une collaboration.
- Une collaboration avec les collectivités pour le séminaire en Mauritanie grâce à la présence des maires et des experts de la municipalité de Nouakchott.
- Une mise en relation des participants avec l'IFDD grâce à l'intervention en visioconférence de sa directrice afin de communiquer sur l'offre de l'IFDD en matière de finance climat.
- Une confirmation du rôle et de l'apport de la Francophonie pour la Mauritanie grâce à la grande satisfaction de l'ensemble des participants d'après leurs retours oraux et écrits.
- Une satisfaction vis-à-vis de la qualité du contenu des formations proposées par l'APF d'après la sollicitation de certains pays participants d'obtenir un séminaire identique au niveau national pour sensibiliser l'ensemble des parlementaires à la nécessité d'adopter une loi climat,
- Une prise de conscience par les parlementaires de leur rôle et responsabilité en matière climatique et l'engagement de certains participants d'adopter en 2025 au plus tard une loi climat.
- Une volonté de poursuivre la collaboration après les séminaires-ateliers entre pays francophones d'une même sous-région sur la thématique climat pour renforcer la solidarité, le plaidoyer, le partage de bonnes pratiques et les écueils à éviter en matière climatique.
- Une méthodologie claire donnée aux participants pour aboutir à une loi climat pertinente et efficace d'ici juin 2025 grâce aux livrables obtenus par les participants après les séminaires : présentation visuelle des deux jours de séminaires, claires, précises et détaillées ainsi qu'une feuille de route avec des recommandations.
- Une méthodologie pour s'assurer que le renforcement de capacités offert par les séminaires-ateliers perdure au sein des parlements bénéficiaires et ce, malgré un changement de législature.

En raison de la transformation des séminaires-ateliers qui devaient initialement être nationaux en séminaires-ateliers régionaux, il n'a pas été possible de co-construire des articles d'une loi nationale. Cela est dû à la présence de plusieurs pays ayant des spécificités climatiques nationales différentes ainsi que de l'absence des membres de gouvernement ou d'experts nationaux pour les délégations étrangères en raison notamment du coût financier associé à la participation d'une large délégation.

Les ateliers d'intelligence collective ont permis, à la place :

- Une analyse critique et des propositions d'amélioration par les participants et la consultante des articles du projet de loi climat équato-guinéen en cours d'élaboration par le gouvernement
- Une analyse critique et un retour d'expérience par le gouvernement mauricien sur le processus d'élaboration, le contenu et la mise en œuvre de la loi climat de Maurice ainsi que sur ses lacunes.

- Une analyse critique et un retour d'expérience par le parlement béninois sur les bénéfices au niveau national de l'existence d'une loi climat notamment en matière de finance climat.

Pour évaluer les résultats du Corpus législatif sur les changements climatiques huit mois après le début de son déploiement et deux ans après le début de son élaboration, les critères d'analyse utilisés sont ceux de la méthodologie d'évaluation des programmes de développement recommandée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, viabilité/durabilité, également rappelés dans le rapport de la Commission des affaires parlementaires de l'APF sur l'évaluation de programmes de coopération de l'APF de juillet 2024.

4.1. Pertinence : le Corpus climat et son déploiement répondent-ils au problème climatique des pays francophones et sont-ils adaptés au contexte national ?

Le Corpus climat et les séminaires-ateliers répondent aux besoins et attentes des parlements bénéficiaires qui pour la plupart souhaitaient un renforcement de capacités sur les changements climatiques, un partage de bonnes pratiques avec des pays ayant des problématiques similaires et un accompagnement vers l'adoption d'une loi climat, comme indiqué dans les réponses reçues au questionnaire initial et au regard de leur satisfaction à l'issue des séminaires. Certains parlements participants aux séminaires ont également sollicité auprès de l'APF et de la consultante un accompagnement personnalisé pour obtenir un séminaire identique au niveau national afin de sensibiliser l'ensemble des parlementaires nationaux et/ou pour aboutir rapidement à une loi climat.

Certains parlementaires (Côte d'Ivoire, Maurice, Togo) ont également indiqué que c'est parce qu'ils étaient en cours d'élaboration ou de modification de leur loi climat nationale qu'ils participaient au séminaire pour obtenir les meilleures pratiques législatives disponibles.

4.2. Cohérence : le Corpus climat et son déploiement sont-ils cohérents avec d'autres interventions ?

L'élaboration du Corpus climat et son déploiement ont conservé une cohérence fondée sur une méthodologie d'intelligence collective et orientée vers les résultats qui sont l'adoption par les pays francophones de lois climat pertinentes et efficaces. Le Corpus climat et son déploiement sont par ailleurs cohérents avec les missions de l'APF et de la Francophonie en général à l'égard de leurs adhérents, en offrant un appui aux États/gouvernements/parlements, sur un sujet affectant la stabilité et le développement des pays francophones et plus largement sur la paix, la sécurité et la gouvernance et donc sur les valeurs et l'avenir de la Francophonie. La cohérence du Corpus climat avec les autres corpus législatifs qui sont en cours d'élaboration au niveau de l'APF (budgétisation sensible au genre et protection des lanceurs d'alerte), devra être vérifiée lorsque ces derniers seront publiés. Une méthodologie et un format identiques pourraient être utilisés pour élaborer et déployer ces corpus législatifs.

4.3. Efficacité : le Corpus climat et son déploiement atteignent-ils leurs objectifs ?

De nombreux objectifs ont été atteints au regard des résultats mentionnés plus haut. Cependant, la rédaction de ce rapport d'étape quelques semaines après la tenue des trois séminaires-ateliers ne permet pas de déterminer si tous les objectifs ont été atteints, en particulier l'objectif ultime de l'adoption et la mise en œuvre de lois climat pertinentes et efficaces. Cette évaluation de l'efficacité du Corpus et de son déploiement devrait être réalisée en juillet 2025 afin d'analyser le suivi de la feuille de route post-séminaire envoyée aux participants pour aboutir à une loi climat au plus tard en juin 2025.

4.4. Efficience : le Corpus climat et son déploiement produisent-ils des résultats de façon économique et dans les temps ?

Le Corpus climat et son déploiement produisent des résultats économiques au regard du nombre de prestations et du nombre de bénéficiaires directs (et indirects dès lors que des lois climat seront adoptées).

Le Corpus climat et son déploiement ne produisent pas des résultats à court terme si l'on considère les deux années écoulées depuis le début du projet. En revanche, des résultats sont observables si l'on se limite au déploiement, qui a débuté fin mars 2024 et s'est interrompu à la mi-octobre 2024, soit une période de 7 mois. Ce temps aurait pu être réduit avec une planification en amont au moment de l'élaboration du corpus climat (voir recommandations).

4.5. Impact : le Corpus climat et son déploiement produisent-ils des effets importants et de vaste portée ?

Le Corpus climat et son déploiement produisent des effets importants au regard des résultats mentionnés et notamment du nombre de bénéficiaires directs (120 personnes minimum pour les séminaires, 30 participants au webinaire, 13 parlements, 12 pays, accessibilité en ligne à l'ensemble des sections de l'APF et à toute personne consultant le site de l'APF) et bientôt indirects - dès lors que les lois climat seront élaborées ou améliorées comme l'ont annoncé tous les pays participants - avec une portée pour l'ensemble des citoyens des pays concernés.

4.6. Viabilité/durabilité : les bénéfices du Corpus climat et de son déploiement perdureront-ils dans le temps ?

Parce que le Corpus climat et son déploiement ont été élaborés pour apporter un appui aux parlements et non pas pour les remplacer, une sensibilisation a été réalisée durant les séminaires sur le fait qu'il est de la responsabilité de chaque pays de prendre les mesures pour remplir sa mission. La mission des pays inclut le renforcement de la résilience de sa population et de ses infrastructures face aux effets actuels et à venir des changements climatiques. Des recommandations ont été faites durant le séminaire et dans la feuille de route pour faire en sorte que les compétences, connaissances, outils et ressources acquis durant le séminaire-atelier, notamment grâce au renforcement de capacités, perdurent dans le temps dans les parlements bénéficiaires et ce, malgré un changement de législature.

5. RECOMMANDATIONS POUR LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT

Ces recommandations reprennent les recommandations déjà formulées par la consultante dans la méthodologie proposée pour le déploiement.

- Mettre en ligne en version web les fiches pays : A l'image du site <https://climate-laws.org> qui référence toutes les lois "climat" du monde (avec de nombreuses erreurs en particulier sur les lois non-anglophones), l'APF pourrait mettre en ligne les fiches pays (PARTIE II du Corpus) afin que les pays francophones puissent avoir accès à une banque de donnée en langue française, référençant par pays francophones toutes les bonnes pratiques, outils politiques, législatifs et parlementaires en matière climatique. Cette banque de données pourrait être actualisée facilement (ce que ne permet pas le format PDF actuellement utilisé pour la mise en ligne du Corpus climat) notamment pendant les séminaires par les participants eux-mêmes. Cette banque de données permettrait par ailleurs au monde des analystes climat internationaux, de souligner l'avancée du monde francophone en matière de mise en œuvre de l'Accord de Paris, dans la mesure où les analyses - généralement anglophones - n'en parlent pas, parce qu'ils ne sont pas locuteurs francophones.
- Réaliser des notes synthétiques en version web sur les quatre thèmes clés du Corpus climat : 1°) Élaborer d'un cadre législatif robuste ; 2°) Renforcer la gouvernance climatique ; 3°) Contrôler l'action gouvernementale ; 4°) Financer la politique climatique.
- S'inspirer du travail réalisé par d'autres organismes comme l'Union Interparlementaire (UIP) et *Westminster Foundation for Democracy (WFD)* en particulier pour accompagner les parlements en matière climatique.
- Planifier, mettre en place et budgétiser le suivi et l'accompagnement post-séminaire afin de s'assurer que l'appui aux parlements produise les résultats escomptés dans une approche d'accompagnement de projets axé sur les résultats.
- Réaliser en juillet 2025, une évaluation à mi-parcours du Corpus climat et de son déploiement. En 2026,

de manière concomitante à la révision des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), réaliser une évaluation finale.

- Mettre en place une méthodologie précise de prise de contact et de suivi du public cible et une banque de données avec les contacts des personnes ressources (participants, experts) par thème ou par projet réalisé, afin que ces informations perdurent au niveau de l'APF et ce malgré un changement de personnel. S'assurer qu'il soit possible de mettre en relation, s'ils le souhaitent, des personnes ressources de manière bilatérale afin de renforcer la collaboration entre pays francophones.
- Organiser des séminaires nationaux si l'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre des lois climatiques pertinentes et efficaces, plutôt qu'organiser uniquement des séminaires régionaux, ou en complément de ceux-ci. Et ce puisque les séminaires régionaux réduisent la participation des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires, des ONG et des membres du gouvernement d'un même pays, en raison de la division des participants entre les différentes délégations présentes.
- Standardiser la méthodologie d'élaboration et de déploiement des corpus législatifs afin qu'ils produisent des résultats dans des temps plus réduits. Planifier le déploiement des corpus législatifs en même temps que leur élaboration permettrait de réduire le temps (6 mois d'élaboration du rapport, des fiches pays et de la boîte à outils avec co-construction par les parlements et mise en ligne sur une plateforme + 6 mois de déploiement avec un séminaire/mois) et le budget alloué à l'élaboration et au déploiement des corpus pour plus d'efficacité.

6. CONCLUSION

Les séminaires-ateliers de déploiement du Corpus climat ont été l'occasion d'exposer aux participants que des points de basculement climatiques sont sur le point de se produire en 2024-2025, avec toutes les conséquences qu'ils engendreront (conflits, migrations, crise économique, crise démocratique, crise sanitaire, etc.) faisant des changements climatiques « *le risque le plus susceptible de présenter une crise mondiale en 2024* » ([Global Risks Report 2024](#)).

Si la prise de conscience des participants aux séminaires semble avoir largement réussi, il est important que cette prise de conscience soit faite aussi par les institutions francophones. L'adaptation aux changements climatiques ne devrait pas être traitée comme un sujet parmi d'autres (entrepreneuriat, innovation, énergie, etc.), mais comme une urgence vitale et une priorité absolue non seulement d'un point de vue éthique - celui de venir en aide aux pays francophones victimes - mais surtout d'un point de vue stratégique. Aucun pays et aucun secteur d'activité ne sera épargné par les conséquences directes et indirectes des changements climatiques.

Ainsi, tout comme il appartient aux parlements francophones de prendre la mesure de l'urgence et d'adopter des lois climat dès 2025 afin de s'adapter aux effets des changements climatiques et de renforcer la résilience des populations et des institutions, il appartient à l'APF et à l'OIF de mesurer la nécessité d'accompagner des pays francophones en la matière, une priorité absolue en termes de moyens alloués (budget, ressources humaines, temps).